



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 16 août 2023 à 19 h 00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Louise Chartrand, directrice générale  
Me Olivier Pelletier, greffier-adjoint  
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 H 00.

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2023  
202308-260** 2.1

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm propose de modifier l'ordre du jour soumis pour retirer le point 6.10 « Adoption - règlement R14-102-1-3 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 concernant la régie interne du conseil de Ville de Montréal-Est afin de modifier les modalités de la période de questions du public, d'interventions des membres du conseil et du maire ou le membre qui préside la séance »

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, la présidente d'assemblée appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Jean-Paul Dahm,	M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Robert Schloesser,	M. le conseiller Michel Bélisle,
	M. le conseiller Mario Bordeleau,
	M. le conseiller Denis Marcil.

**REJETÉ À LA MAJORITÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2023 tel que ci-après reproduit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2023

**3. PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2023

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel

4.3 Dépôt du procès-verbal de la Commission de circulation

4.4 Dépôt du procès-verbal de la Commission des ressources humaines

4.5 Dépôt du procès-verbal de la Commission des travaux publics

**5. RAPPORT DES SERVICES**

5.1 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles – programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) à même la quote-part spécifique

5.2 Répartition du budget alloué au programme Rénovation Québec (PRQ) pour 2023-2024

5.3 Contribution monétaire de 1 244 000 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 10930, rue Sherbrooke Est, connu et désigné comme étant les lots 5 490 017, 5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

5.5 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

5.6 Autorisation d'affectation budgétaire supplémentaire – honoraires professionnels

**6. RÈGLEMENT**

6.1 Avis de motion - Règlement PR23-25 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles

6.2 Adoption - Projet de règlement PR23-25 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles

6.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 60-2016 - Règlement de construction - afin de modifier les dispositions relatives à la démolition d'immeubles

6.4 Adoption - Projet de règlement PR23-26 - Règlement modifiant le règlement 60-2016 – Règlement de construction – afin de modifier les dispositions relatives à la démolition d'immeubles

6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR23-35 - règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin de modifier les dispositions relatives à la démolition d'immeubles et aux certificats d'autorisation

6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR23-34 - Règlement sur la constitution d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR23-36 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs

6.8 Adoption - Second projet - règlement PR23-33 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de créer l'usage « C704 - Établissement de résidence principale », d'ajouter celui-ci à la liste des usages spécifiquement autorisés des zones C.06, C07, CV.01, CV.02, CV.03, CV.04, H.01, H.02, H.03, H.04, H.05, H.06, H.07, H.08, H.09, H.10, H.11, H.12, H.13, H.14, H.15, H.16, H.17, H.18, H.19, H.20, H.21, I.20 et I.21, et d'ajuster certaines dispositions du règlement conformément aux dispositions provinciales régissant l'hébergement touristique

6.9 Adoption - règlement 105-2023 - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville/avenue Broadway

6.10 Adoption - règlement R14-102-1-3 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 concernant la régie interne du conseil de

Ville de Montréal-Est afin de modifier les modalités de la période de questions du public, d'interventions des membres du conseil et du maire ou le membre qui préside la séance

**7. CONTRAT**

- 7.1 Contrat pour la réparation du tracteur-chargeur John Deere, unité 43615005 - Gré à gré
- 7.2 Contrat pour le projet d'implantation et d'accompagnement pour l'utilisation d'une plateforme de consultation publique

**8. PERSONNEL**

- 8.1 Aucun

**9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 9.1 Soutien à une citoyenne lors du Défi têtes rasées de Leucan le 9 septembre 2023
- 9.2 Demande de soutien financier de la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles pour le Bal des aînés
- 9.3 Don à l'organisme Les Relevailles de Montréal pour le Grand bal masqué de la Pointe-de-l'Île sous forme de commandite pour une table lors de l'événement

**10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

**11. AFFAIRE NOUVELLE**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Yan Major,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm,
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Robert Schloesser.
M. le conseiller Mario Bordeleau,	
M. le conseiller Denis Marcil.	

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2023**  
**202308-261** 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 4.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU**  
**RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES** 4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 09 août 2023.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES**  
**MOUVEMENTS DE PERSONNEL** 4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

## **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE CIRCULATION**

4.3

La Direction des travaux publics dépose le procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 21 juin 2023.

## **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES**

4.4

La Direction des ressources humaines dépose le procès-verbal de la Commission des ressources humaines du 21 juin 2023.

## **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS**

4.5

La Direction des travaux publics dépose le procès-verbal de la Commission des travaux publics tenue le 21 juin 2023.

## **RAPPORT DES SERVICES**

5.

### **PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES – PROGRAMMES DE SUBVENTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET LE VOLET GRANDES VILLES DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE**

**202308-262**

5.1

Considérant que chaque année, l'agglomération de Montréal offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions.

Considérant que cette année, la portion réclamée pour la TECQ est de 681 058,39 \$ et de 23 372,50 \$ quant au volet Grandes Villes du FCCQ.

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie régulièrement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous priorisons un paiement à même les fonds disponibles à la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De payer les travaux admissibles à la TECQ, soit 681 058,39 \$, et le volet Grandes Villes du FCCQ, soit 23 372,50 \$ effectués pour l'année 2022 par l'agglomération de Montréal à même la quote-part spécifique de 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉPARTITION DU BUDGET ALLOUÉ AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) POUR 2023-2024**

**202308-263**

5.2

Considérant que la manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est envers le programme Rénovation Québec (PRQ) a été adoptée à la séance du conseil du mois de décembre 2022 (résolution 202212-459).

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire adhérer au Volet Maisons lézardées et au Volet Rénovation résidentielle - réfection de la façade.

Considérant qu'une somme de 72 500 \$ a été réservée par la SHQ pour le programme Rénovation Québec pour la Ville de Montréal-Est pour l'année 2023-2024 pour les deux volets du programme.

Considérant que la Ville souhaite répartir de la façon suivante la somme totale de 145 000 \$ pour les deux volets du programme, soit :

- 125 000 \$ pour l'exercice financier courant pour le Volet Maisons lézardées (62 500 \$ Ville/62 500 \$ SHQ);

- 20 000 \$ pour l'exercice financier courant pour le Volet Rénovation résidentielle - réfection de la façade (10 000 \$ Ville/10 000 \$ SHQ).

Considérant que le règlement 87-2020 (Règlement relatif au programme Rénovation Québec - Ville de Montréal-Est) déjà approuvé continue de s'appliquer pour la programmation 2023-2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De répartir le budget de 145 000 \$ (dont 72 500 \$ proviennent de la SHQ) alloué au programme Rénovation Québec (PRQ) de la façon suivante :

- 125 000 \$ pour l'exercice financier courant pour le Volet Maisons lézardées (62 500 \$ Ville/62 500 \$ SHQ);

- 20 000 \$ pour l'exercice financier courant pour le Volet Rénovation résidentielle - réfection de la façade (10 000 \$ Ville/10 000 \$ SHQ).

D'affecter cette somme au surplus non autrement affecté.

D'autoriser madame Louise Chartrand, directrice générale, à signer le formulaire de répartition budgétaire de la SHQ pour le programme Rénovation Québec.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 1 244 000 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 10930, RUE SHERBROOKE EST, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 5 490 017, 5 490 018 ET 5 490 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**202308-264**

5.3

Considérant la recommandation de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 017, 5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 1 244 000 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**202308-265**

5.4

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier et selon l'article 512 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Conseil peut ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées à ce jour.

Considérant la recommandation de la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à l'effet d'ordonner au greffier de vendre les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées au 31 décembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées au 31 décembre 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**202308-266**

5.5

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

Considérant qu'il y a eu 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Considérant que le CN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AUTORISATION D'AFFECTATION BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**202308-267** 5.6

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'affectation de la somme de 16 229,73 \$ du surplus non autrement affecté au budget d'honoraires professionnels à des fins de traitement pour la facture de la firme Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÈGLEMENT** 6.

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PR23-25 - RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**202308-268** 6.1

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement PR23-25 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

#### **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT PR23-25 - RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**202308-269** 6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le projet de règlement PR23-25 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 60-2016 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**202308-270** 6.3

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 60-2016 - Règlement de construction - afin de modifier les dispositions relatives à la démolition d'immeubles.

#### **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT PR23-26 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE**

**RÈGLEMENT 60-2016 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION – AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**202308-271**

6.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le projet de règlement PR23-26 - Règlement modifiant le règlement 60-2016 – Règlement de construction – afin de modifier les dispositions relatives à la démolition d'immeubles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-35 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION**

**202308-272**

6.5

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin de modifier les dispositions relatives à la démolition d'immeubles et aux certificats d'autorisation.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-34 - RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION.**

**202308-273**

6.6

Monsieur le conseiller Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement PR23-34 - Règlement sur la constitution d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection et dépose le projet de règlement PR23-34 à cette fin.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-36 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS**

**202308-274**

6.7

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs et dépose le projet de règlement PR23-36 à cette fin.

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR23-33 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER L'USAGE « C704 - ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE », D'AJOUTER CELUI-CI À LA LISTE DES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DES ZONES C.06, C07, CV.01, CV.02, CV.03, CV.04, H.01, H.02, H.03, H.04, H.05, H.06, H.07, H.08, H.09, H.10, H.11, H.12, H.13, H.14, H.15, H.16, H.17, H.18, H.19, H.20, H.21, I.20 ET I.21, ET D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PROVINCIALES RÉGISSANT L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

**202308-275**

6.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR23-33 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de créer l'usage « C704 - Établissement de résidence principale », d'ajouter celui-ci à la liste des usages spécifiquement autorisés des zones C.06, C07, CV.01, CV.02, CV.03, CV.04, H.01, H.02, H.03, H.04, H.05, H.06, H.07, H.08, H.09, H.10, H.11, H.12, H.13, H.14, H.15, H.16, H.17, H.18, H.19, H.20, H.21, I.20 et I.21, et d'ajuster certaines dispositions du règlement conformément aux dispositions provinciales régissant l'hébergement touristique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 105-2023 - RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AUX NOUVEAUX USAGES, AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS, AUX OPÉRATIONS CADASTRALES ET AUX MORCELLEMENTS DE LOTS FAITS PAR**

**ALIÉNATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLE/AVENUE BROADWAY**

**202308-276**

6.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le règlement 105-2023 - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville/avenue Broadway.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT R14-102-1-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC, D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU MAIRE OU LE MEMBRE QUI PRÉSIDE LA SÉANCE**

**202308-277**

6.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement R14-102-1-3 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 concernant la régie interne du conseil de Ville de Montréal-Est afin de modifier les modalités de la période de questions du public, d'interventions des membres du conseil et du maire ou le membre qui préside la séance.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Yan Major,	M. le conseiller Jean-Paul Dahm,
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Robert Schloesser.
M. le conseiller Mario Bordeleau,	
M. le conseiller Denis Marcil.	

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**CONTRAT**

7.

**CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR-CHARGEUR JOHN DEERE, UNITÉ 43615005 - GRÉ À GRÉ**

**202308-278**

7.1

Considérant la nécessité d'effectuer les réparations de l'unité 43615005, tracteur-chargeur sur roues de marque John Deere, modèle 624K.

Considérant que la compagnie Brandt Tractor Ltd est le seul fournisseur actuellement qui possède les pièces John Deere.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat à cette compagnie

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Brandt Tractor Ltd au prix de sa soumission de 72 277,80 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 72 277,80 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation de la somme de 72 277,80 \$ au surplus non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET D'IMPLANTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'UTILISATION D'UNE PLATEFORME DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**202308-279**

7.2

Considérant les offres de prix soumises pour l'implantation et l'accompagnement pour l'utilisation d'une plateforme de consultation publique.

Considérant que l'offre de Cocoriko correspond aux besoins et est aussi la plus basse.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 21 270,38 \$ taxes incluses pour l'implantation et l'accompagnement pour l'utilisation d'une plateforme de consultation publique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 3 mars 2025.

D'affecter ce montant au surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Cocoriko.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

9.

**SOUTIEN À UNE CITOYENNE LORS DU DÉFI TÊTES RASÉES DE LEUCAN LE 9 SEPTEMBRE 2023**

**202308-280**

9.1

Considérant que le Défi têtes rasées pour Leucan est réalisé chaque année afin de soutenir les personnes atteintes de cancer tout le long de leurs traitements.

Considérant que Leucan amasse des dons afin d'aider à la recherche contre le cancer.

Considérant une demande citoyenne pour appuyer sa fille qui est porte-parole lors du Défi têtes rasées de Leucan le 9 septembre 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser un montant de 500 \$ à Leucan en soutien à une citoyenne lors du Défi têtes rasées le 9 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST ET DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE BAL DES AÎNÉS**

**202308-281**

9.2

Considérant la demande de soutien financier de la Table de concertation des aînés de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles pour le 18e anniversaire du Bal des aînés.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire un don de 700 \$ à la Table de concertation des aînés de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles pour le Bal des aînés et d'acheter des billets pour une table pour 10 personnes au coût de 30 \$ chaque billet, pour un total de 300 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON À L'ORGANISME LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL POUR LE GRAND BAL MASQUÉ DE LA POINTE-DE-L'ÎLE SOUS FORME DE COMMANDITE POUR UNE TABLE LORS DE L'ÉVÉNEMENT**

**202308-282**

9.3

Considérant que l'organisme Les Relevailles de Montréal est un centre de ressources périnatales.

Considérant la mission de l'organisme Les Relevailles de Montréal à accompagner les parents et les personnes en attente d'un enfant dans l'adaptation à la grossesse, à la transition vers la parentalité et à la vie avec un enfant de 0 à 2 ans.

Considérants les nombreuses activités et rencontres offertes par l'organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire un don à l'organisme Les Relevailles de Montréal pour le Grand bal masqué de la Pointe-de-l'Île sous forme de commandite pour une table lors de l'événement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 19 h 18    Fin : 19 h 30

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Clarence Miner
- Madame Sylvie Parisé
- Monsieur Robert Simard

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202308-283**

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De lever la séance à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

---

OLIVIER PELLETIER  
Greffier-adjoint

---